

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 4

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 20/09/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint Julien du Serre - Réhabilitation de l'ancienne école - 1^{ère} partie (cabinet médical- bibliothèque).

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Julien du Serre relatif à la réhabilitation de l'ancienne école - 1^{ère} partie (une partie cabinet médical + une partie bibliothèque) ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 27 juin 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réhabilitation de l'ancienne école - 1^{ère} partie (une partie cabinet médical + une partie bibliothèque).

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 26 460,14 € soit 37,70 % du montant HT du projet estimé à 70 131,48 €, le reste étant financé par le Département (24,60 %) et à hauteur de 37,70 % par la commune.

Ces 26 460,14 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Julien du Serre de 89 172 € qui sera soldée au terme de ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 26 460,14 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint Julien du Serre pour financer la réhabilitation de l'ancienne école - 1^{ère} partie (une partie cabinet médical + une partie bibliothèque) ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Julien du Serre, initialement de 89 172 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230926-DEL26092023-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023